ABONNEMENT

UR

at.

SIL

ail à

MI epas

late

11013

t

CE

du

Saumur Trais mois Poste 20 10

on s'abonne

A SAUMURI

An bureau du Journal,

sur la poste

et chez tous les libraires

eavoyant un mandat

POLITIQUE. LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.... 20 Réclames,

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc-

tion, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

4, place du Marché-Noir, Saumur Bureaux:

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 3 MARS

SUS A LA PRESSE!

L'urgence de la proposition Boissy d'Anglas se faisait-elle sentir? C'est contestable.

On yeut faire condamner comme escrocs les journalistes convaincus d'avoir sciemment favorisé des spéculations malhonnètes.

D'abord, ce geure d'escroquerie est prévu par la législation, et une nouvelle loi n'est pas

Mais ce qui read la proposition exorbitante c'est la cause qui l'a fait naître.

Evidemment, ce législateur a été poussé par le scandale de Panama.

L'affaire de Panama était-elle donc une escroquerie, et des journalistes ne pouvaient-ils croire au succès de cette entreprise comme à celle de Suez?

Les travaux furent mal conduits, et les dépenses déplorablement ordonnées; ce n'est pas une raison pour rendre les journaux responsables d'une administration qui aurait pu être autrement dirigée.

Suez eut des moments difficiles et, au début, le désordre des dépenses faillit tout compro-

Le succès vint, ce qui n'empêcha pas saus donte quelques souscripteurs effrayés de vendre à perte leurs actions à l'heure de la panique. le granda de allo el rumo, en amo

Si la tentative de Panama a été prolongée plus longtemps qu'elle n'aurait dû l'être, M. Boissy d'Anglas sait fort bien que la faute en est an vote des obligations à lots par les Chambres bien plus qu'aux articles de jour-

Quel article, en effet, eût pu avoir une influence comparable à ce vote?

Quoi qu'il en soit, la proposition de M. Boissy d'Anglas est absurde.

Dans la pratique elle sera inapplicable, car les juges auront à apprécier la question de bonne foi. Il v a tant d'affaires qui paraissent bonnes et qui deviennent mauvaises! et il y en a laut d'autres dont on se méfiait et qui sont devenues excellentes parce qu'elles étaient bien

Enfin, cette loi, si elle était votée, paraîtrait une revanche du Parlement contre les journalistes qui ont étrillé trop vertement les senateurs et députés toucheurs de chèques.

Au fond, il n'y a que cela.

PALAIS-BOURBON

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites de M. Andrieux contre M. Emmanuel Arène est hostile à la demande.

La commission chargée d'examiner la proposition Boissy d'Anglas est favorable.

En séance, M. Letellier adresse une question au ministre de la justice, au sujet de la publication, par le Figaro, des interrogatoires de MM. Floquet, de Freycinet, Clémenceau et de

M. Bourgeois répond qu'il poursuit le journal. Il ajoute que la sous-commission d'enquête et les avocats ont eu ces pièces en communication et que leur numérotage n'a rien d'inusité.

M. Marius Martin demande au ministre de l'intérieur de s'expliquer sur l'erreur policière dont Mª Pascal a été victime.

M. Ribot répond que le mandat ne portait pas d'age et que la police a fait son devoir.

(Exclamations à droite.)

M. le président du conseil ajoute que Mme Pascal a reconnu que M. Clément et ses agents s'étaient conduits vis-à-vis d'elle avec une conrtoisie complète; il y a eu, dans cette affaire, une erreur regrettable.

M. Marius Martin soutient que le juge et le commissaire de police ont fait preuve d'une grande légèreté.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur le projet relatif à la liquidation de Panama, qui est adopté, et la séance est levée à 5 heures 3/4.

INFORMATIONS

Lundi, un avocat chargé de représenter le comité de Paris des porteurs d'obligations de Panama, s'est rendu au Palais de Justice pour informer le procureur général qu'îl se portait partie civile dans le procès de corruption qui s'ouvre le 8 mars devant la Conr d'assises.

Cette détermination, à laquelle on ne s'attendait pas - (surtout le gouvernement et le miministère public) - pourra changer singulièrement la face des débats, d'autant plus que la partie civile, qui s'est livrée à un travail des plus sérieux et qui a minutieusement accumulé dans son dossier les pièces les plus intéressantes, mettra souvent les autres parties dans l'embarras.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres, réunis sous la présidence de M. Ribot, se sont occupés des effectifs à maintenir au Dahomey et la discussion du budget

Le général Dodds maintient que la pacification est complète.

Après octobre, on pourra réduire sensiblement l'effectif et la dépense pour que l'occupation militaire ne dépasse pas cinq millions.

CLÉMENCEAU-FLOQUET-FREYCINET

M. Clémenceau répond à la publication des dépositions 101 bis, ter et quater, que les demarches faites auprès de M. de Lesseps pour qu'il désintéresse les sieurs Reinach et Cornélius Herz ont été faites après le vote de la loi des obligations à lots.

Mais c'est précisément ce qu'il y a de grave, puisque Cornélius Hez et Reinach menaçaieut de découvrir le pot aux roses, c'est-à-dire l'aflaire des chèques, si l'on ne payait pas leur LE PROCÈS RAYNAL-DENAYROUZE

On télégraphie de Bordeaux, 2 mars:

M. Andrieux demande le renvoi, à cause de l'absence des témoins les plus importants.

Le ministère public s'y oppose.

Me Andrieux réplique:

« Parmi les témoins qui font défaut, il en est qui assistaient à la séance du conseil dans laquelle M. Reinach a fait des propositions qui ont fait l'objet de la lettre de M. Denayrouze.

» Si M. Devès n'a pas répondu à l'appel de son nom, c'est parce qu'il ne voulait pas mentir à sa conscience, car en venant ici il aurait été obligé de dire que M. Denayrouze avait dit vrai. »

On commence alors l'interrogatoire des pré-

LES PENSIONS CIVILES

Les veuves de l'onctionnaires ou employés civils de l'Etat, décédés postériourement au 31 décembre 1892, après vingt-cinq ans de services, auront droit, si elles comptent dix ans de mariage, à une pension égale au tiers de la pension produite par la liquidation des services du mari décédé.

Une pension temporaire d'égale importance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire, lorsque la mère sera inhabile à recueillir la pension ou si elle était déchue de ses droits.

TUMULTE A L'ECOLE DE MÉDECINE

Le cours de M. Poirrier, professeur à la Faculté, chef des travaux pratiques de l'Ecole de médecine, a été troublé mercredi par les étudiants.

M. Poirrier a tenu tête à l'orage, et malgré les cris qu'on proférait et les sous que jetaient les étudiants autour de sa chaire, il a terminé

A la sortie, aucun incident.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 mars 1893.

Après une liquidation en hausse il se pro-duit quelques réalisations d'acheteurs qui redontent la continuation des retraits aux Caisses d'Epargne. Le 3 0/0 est plus faible à 98.07 par suite d'arbitrages contre du 4 1/2 qui monte à 105.95.

L'action de la Banque de France cote 3,905 francs. Le Crédit Foncier subit à 981 l'effet de réalisations. Le jugement du procès intenté par le Foncier à MM. Sarter et Guérin est remis à huitaine pour le prononcé.

La Société Générale conserve son cours de 475. On considère que 1892 aura donné des bénéfices à peu près égaux à ceux de 1891.

Le Crédit Lyonnais est en ferme tendance à 778. Les comptes d'ordre comprenant les bénésices sont en augmentation de 1892 snr 1891 de 1,630,000 fr.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 498 fr.

Bien que les obligations 4 0/0 de l'Ouest Algérien aient cessé sur la demande intéressée de la compagnie d'être négociables en Bourse, les porteurs ont toujours le droit d'exiger leur remboursement à 500 fr. Ils pourront avec cet argent obtenir un revenu supérieur à celui de 3.45 0/0 des nouvelles obligations de l'Ouest Algérien en prenant soit des obligations 4 0/0 des Ateliers et Chantiers de la Loire qui rapportent 20 fr. et ne couten que 464 fr., on bien des obligations 2e série des Chemins de fer Andalous qui coûtent 305 et qui rapportent 15 francs.

Les Chemins Economiques valent 425 fr. Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN METEOROLOGIQUE DU 3 MARS

Observations de M. DAVY, opticien Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	The	Thermometre.	
Hier soir, à 5	h.	+	130	
Ce matin, à 8 h.		+	110	
Midi,	765 m/m		140	
Hausse	1 m/m			
Baisse	» m/m			
Température n	ninima de la nuit	+	9°	

Les abonnements étant payables à l'avance, nous prions ceux de nos abonnés qui n'auraient pas soldé le leur de vouloir bien nous en /aire parvenir le montant, si mieux ils n'aiment que nous le s'assions encaisser par la poste.

LE MABCHÉ COUVERT

L'autre jour, nous reproduisions sans commentaires plusieurs idées que nous soumettait un lecteur, et au nombre desquelles se trouvait celle d'étabir un marché couvert sous les galeries du théâtre.

A bien examiner la question, elle n'est pas aussi baroque qu'elle en a l'air au premier abord et pourrait être adoptée, au moins à titre provisoire et comme essai.

Effectivement, une des premiers arguments soulevés par les adversaires de ce travail projeté était l'insuccès dont ces tentatives avaient été suivies dans beaucoup de villes plus importantes que Saumur. M. Peton avait si bien senti la justesse de cette observation que c'est celle-là qu'il s'est surtout attaché à combattre, lorsqu'il a présenté le projet au Conseil. Mais le principal argument de M. le Maire nous paraît être la consiance et, à notre avis, ce n'est

Un moyen facile s'offre de justifier cette consiance, et il est sacile en même temps que peu coûteux : qu'on ferme avec des cloisons mobiles et vitrées les deux galeries latérales du théâtre, ainsi que celle qui fait face au square, et qu'on y installe, provisoirement bien entendu, un marché couvert. S'il réussit, parsaitement alors, qu'on nous en construise un bien vite, qui, mieux conditionné, n'en sera que plus suivi et rapportera à la ville, - chose encore à ne point perdre de vue.

Et s'il ne réussit pas, nous serons édifiés à peu de frais et nous aurons évité une grosse dépense inutile.

Dans ce dernier cas même, comme dans l'autre également, il n'y aurait pas lieu de regretter la dépense faite pour enclore nos galeries. Celles-ci, au lieu d'être le rendez-vous de courants d'air mortels, deviendraient celui d'une soule de petites gens que leur goût ou

leur bourse détourne du café et qui ne seraient pas fachés d'avoir, an milieu de l'hiver, une promenade où ils pourraient faire les cent pas en dehors de chez eux, à l'abri du froid et de la pluie. Nous pourrions citer plusieurs villes qui possèdent ainsi des galeries on passages très fréquentés dans les mauvais temps par les retraités, les petits commerçants ou patrons retirés. On pourrait même y permettre quelques vitrines, que la Ville louerait ou accorderait à quelques personnes dignes d'intérêt, mais eu nombre assez restreint pour ne pas léser le commerce local. Les aménagements seraient établis de façon à ne gêner en rien les dégagements du théatre, autant sur la façade d'entrée que pour ceux améuagés, en cas d'in-

Quant à la question décorative il est inutile de la soulever, puisqu'il ne s'agit que d'un état de choses passager et à titre d'essai.

J. D.

On nous écrit la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

 Veuillez me permettre de vous communiquer les réflexions suivantes que vous voudrez bien insérer, si vous le jugez utile.

» Ne serait-il pas possible de ménager aux pietons un accès moins désagréable au théatre? L'entrée qui donne sous le péristyle est encombré par les voitures : cet inconvénient disparaîtrait pour ceux qui arrivent à pied, si l'on se donnait la peine d'ouvrir les portes latérales, qui n'ont pas dû être faites pour les..... enfin rien que pour le coup d'œil.

» Ou mieux qu'on ouvre une porte auprès de laquelle viendront se ranger les voitures qui obstruent l'entrés principale. Ne pourrait-on pas aussi installer une marquise sur le devant du péristyle ou tout au moins une tente mobile, pour les soirées select? Enna, il me semble qu'il y aurait quelque chose à faire dans cet ordre d'idées.

» Veuillez agréer, etc. » Renvoyé à qui de droit.

La cavalerie Française

Nous ne nous trompions pas, lorsque, l'autre jour, à propos de la mission anglaise à Saumur, nous affirmions la supériorité de notre école.

Nous lisons en effet dans la Vie contemporaine un intéressant article de sir Charles W. Dilke sur les « armées française et allemande ». L'écrivain anglais, qui s'est fait une légitime notoriété dans l'étude des questions militaires enropéennes, déclare que « la suprématie militaire incontestée de l'Allemagne n'existe plus.

Sir Charles W. Dilke estime cependant que les armées allemandes ont, sur celles de la France, une supériorité essentielle : l'âge des généraux qui seraient probablement appelés à commander en qualité de généralissisme, ou de commandants d'armée et de corps d'armée en temps de guerre.

D'autre part, l'écrivain anglais est d'avis que les armées modernes du continent font fausse ronte en appliquant à la cavalerie et même à l'artillerie et au génie le même système de service à court terme qu'à l'infanterie. En fixant à deux ans la durée du service à l'avenir, sans faire de distinctions pour les armes spéciales, l'Allemagne détériore encore davantage sa cavalerie, et si la France avait des généraux plus jennes et plus hardis, les conséquences pourraient être funestes aux armées allemandes.

Cas critiques, que sir Charles W. Dilke appuie sur des raisons assez sérieuses, nous ont paru bonnes à signaler.

La ménagerie Pezon

Tous les goûts sont dans la nature; c'est

Il en est cependant de tellement bizarres que, si on les approuve quelquefois, il n'arrive pas souvent de les partager....

Par exemple : ce doit être pour les dompteurs un véritable plaisir que de pénétrer au milieu des fauves, de les frapper et de se faire obéir de ces animaux si peu créés pour cela. Mais il arrive fatalement ce fait que, lassé des coups, le lion ou le tigre oublie qu'il a un soidisant maître et répond par un coup mortel au cinglement du fouet, lequel n'a fait que chatouiller trop fort son épiderme.

Hier soir encore, cette catastrophe a failli se produire à la ménagerie Pezon, où l'imprudence du jeune Mars n'a plus de bornes. Après avoir fait placer un énorme lion - assez doux, celui-là - en arc-boutant sur un tréteau, pour faire sauter une lionne dans l'espace laissé vide, Mars commença par fouetter furieusement celle-ci qui ne mettait pas toute l'obéissance voulue. La lionne résista en faisant des menaces non équivoques, et, à un moment donné, sa griffe puissante atteignit les doigts frèles du jeune téméraire, et c'est de sa main ensanglantée qu'il continua à frapper, malgré les protestations du public.

Cependant Mars obtint de l'animal furieux ce qu'il en désirait : mais ce ne fut pas sans un autre grave incident. Le parquet de la cage, tellement humide, a été la cause d'une chute qui n'ent pas heureusement de conséquences. Après quoi, le dompteur sortit aux applaudissements frénétiques de l'assistance. On respira: pas pour longtemps, toutefois, car, avec Pezon, se produisirent à peu près les mêmes péripéties pour ses trois lions uon dressés. Eufin, la soirée se termina sans accidents; mais le public se retira fort impressionné.

Pindare-Ophicléide

Le malicieux gars de Vihiers vient de se révéler sous un jour nouveau. Au goût prononcé

qu'on lui connaît pour la chicane, il en joint un autre moins heureux pour cette pauvre Calliope, qu'il a dû faire bien souffrir en livrant à la consommation des vers qu'un mirliton ne voudrait pas endosser. Si Oficléide (Ophi me plairait davantage, mais l'académie de Vihiers en ayant décidé autrement, je n'insiste pas) tire de son instrument des sons aussi plats que sa muse, on s'explique pourquoi ses concitoyens se portent en foule là où il n'est

Le repos dominical dans les gares de petite vitesse

Une circulaire du ministère des travaux publics a fixé à dix henres, les dimanches, la fermeture des gares de petite vitesse, qui avait lieu anparavant à midi. Cette mesure constitue une amélioration et témoigne la bonne volonté du ministère à l'égard des employés. Elle est cependant insuffisante. Du moment que l'on maintient les gares de marchandises de petite vitesse ouvertes jusqu'à dix heures, le personnel est retenu par la manœuvre des wagons, le transbordement des marchandises, leur manipulation, leur chargement ou débarquement. le camionnage, le transport et le déchargement à domicile. Les employés attachés aux écritures sont retenus une bonne partie de la journée, souvent la journée entière, surtout s'il y a des écritures en retard.

Les délais de livraison et d'expédition courent les dimanches comme les autres jours pour des marchandises qui pourraient facilement attendre. Dans ces conditions, on pent dire qu'il n'y a pas de repos hebdomadaire pour les employés du service actif des chemins de fer, ou qu'il est insuffisant.

Le repos n'existe pas davantage pour les employés des industries qui recoivent ce que le chemin de fer leur apporte le dimanche. Uue partie des ouvriers, des contre-maîtres, quelquesois le ches d'industrie lui-même, sont obligés d'être la pour recevoir la marchandise. On voit de suite les inconvénients d'une pareille obligation.

Il faudrait donc, pour que les employés de chemins de fer attachés au service de la petite vitesse passent réellement se reposer: 1º que les gares de marchandises de petite vitesse fassent complètement fermées le dimanche; 2º que les délais de livraison et d'expédition expirant le dimanche sussent reportés au lun li. C'est une réforme très facile à réaliser et qui ne nuirait ni aux compagnies de chemins de ser ni au commerce.

Le mois de mars

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de mars :

Beau du 1er au 40, mauvais du 10 au 18, venteux du 48 au 24. Température douce du 24 au 31. Hygiène rigoureuse à observer vers le milieu de ce mois.

L'affranchissement des lettres

el dans la vation in november d'i

QDE 414,0

are alre fa

le Nanies.

suite, ajou

le maire, c

mir lieu,

spopter.

H. l'ing

cemment e

oi ayant l

exceptions les produi qui sont d

faite par la seat ayant

g formed

fite pour l'

daits du C

d'arriver pu

de capital

répondre (

roulait réc

demander

pique entre

Le 135"

Bothard, I

Un e bie

imérique,

poré au 43

errice mil

uilos.

211

grani-hi

tale de l'év

(as monu

es, à la mê

Heit arti

oog élaien

Nous ave

das le tra

Salo et O

les premie

riché et Luc

Ce comeo

pot de vo

ti la répu

In

diesi qu decliec, e

de N. Cour

blow i Cle

Deni avoca

uni de 1

Cour, à Rio

138 Feuil

C'était un

atait des

issince of

ne senie d

oi tombaic

- Pour

njoard'hui

me yous y

- Cest

ieux labor

lous avez p

Victor.

ame, cor

- Pouve

- Avec cap, car j lands aujo

to yersa

Winde, W

Mase.

La circulation des lettres a, depuis quatre ans, augmenté en France d'une extraordinaire facon. De 312 millions en 1877 elle s'élève à 570 millions. Les lettres non affranchies ont diminué de plus de moitié : 5,824,727 en 1877. et 2,867,273 en 1889. Les cartes postales passent de 30 à 41 millions, les journaux de 192 à 300 millions, les imprimés de 432 à 443 millions, etc.

Cette statistique démontre que la progression de la correspondance est en raison du coût de l'affranchissement.

En Allemagne, où la taxe d'affranchissement est de 40 centimes 1/2, on compte 22 lettres par habitant; aux Etats-Unis et en Suisse, où cette taxe est de 40 centimes, 30 lettres par habitant; et dans la Grande-Bretagne, où la taxe est également de 10 centimes, 43 lettres par habitant.

Mais, en France, où l'affranchissement est de 15 centimes, on ne trouve, par habitant, que 19 lettres.

Il est indispensable d'abaisser l'affranchissement à 10 centimes.

Circuit téléphonique ontre Augers et Paris

La Chambre de commerce d'Angers s'est occupée de la ligne téléphonique.

Le président s'est rendu, en décembre, au ministère des postes et télégraphes, auprès de M. l'ingénieur chargé de la direction du service des téléphones, avec lequel il était en rapport depuis avril 1891, et avec lequel il s'était mis d'accord, des décembre, sur les conditions permettant d'établir, en 1892, un circuit téléphonique entre Paris et Angers. L'administration municipale n'aurait eu, suivant la combinaison adoptée à cette époque, d'autre déboursé à saire que le paiement des intérêts, à raison du taux d'escompte de la Banque de France, tous les trois mois, des sommes dues sur le capital avancé de 114,000 fr., nécessaire à la construction de la ligne, et remboursable sur les produits de ladite ligne, au for et à mesure de l'encaissement de ces preduits.

La démarche de M. le président de la Chambre avait, cette fois, pour but, de demander à M. l'ingénieur à quelle circonstance M. le maire de la ville d'Angers avait pu faire allusion, en informant le Conseil municipal, dans une séance récente, que M. de Selves, directeur des postes et telégraphes, lui avait écrit qu'il y aurait peut-être avantage, au point de vue pécuniaire, pour la ville d'Angers, à ajourner encore la solution de la question du circuit téléphonique avec Paris.

M. l'ingénieur-directeur lui a répondu que M. le maire avait sans doute vonlu faire allusion à une lettre, qu'il lui avait écrite, en reponse à une nouvelle interrogation de sa part,

Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Alors, avec une délicatesse infinie, évitant de jeter trop de blame sur sa femme, le comte de Mandal fit à son fils le récit tout entier de l'histoire de Marthe. L'origine de cette enfant est restée inconnue, on la disait orpheline et absolument sans famille. Ah! quel amour profind le marquis avait pour cette fille de son choix l Qu'il eût été malheureux s'il avait pu savoir que celle qu'il almait tant serait un jour dépouillée... et calomniée... ajouta le père d'André avec l'expression d'une tristesse na-

- J'ai eu beaucoup à souffrir, mon fils, tu dois me comprendre !... Pauvre jeane fille! comme elle dut tressaillir le jour où elle entendit prononcer mon nom chez lady Maulever. Ah! j'étais bien loin de penser que cette belle et charmante personne était la victime de notre

Le voilà donc enfin, le mot de cette énigme!

attachée!

André a tout compris enfin.

Non, ce n'est pas la haine du nom de Mandal qui a fait repousser à Marthe l'amour d'André. Marthe a cru devoir se sacrifier ellemême à sa propre dignité; elle a fait taire son cœur pour n'écouter que la voix sévère d'une délicatesse exagérée, mais noble comme son caractère!...

Et c'est ainsi que Marthe irréprochable est jugée; c'est ainsi qu'elle est appréciée.

- O Marthe! Marthe! comme mon cœur saurait te dédommager! comme, si tu voulais, je te placerais haut dans l'opinion de ce monde qui t'a méconnue! Combien je dois bénir la Providence qui vient de m'arrêter à temps! Quelques heures plus tard, et c'en était fait; je partais, je m'éloignais, et tu ne serais revenue de ton erreur que trop tard !...

L'état d'exaltation dans lequel André est plongé trouble sa pensée et le rend incapable de réfléchir. Que fera-t-il? Que va-t-il tenter?

Il l'ignorait encore; mais quel besoin ardent il éprouve d'agir, de se trouver en présence de Marthe, de briser enfin l'obstacle qui les sépare !...

Un nom vient s'offrit à l'esprit d'André. Oui, c'est une heureuse inspiration : aller d'abord i Mae de Larcy, cette amie intime de Marthe; elle doit connaître tous les secrets de ce jeune cœur. C'est à cette amie dévouée, presque une sœur, qu'il ira s'adresser; elle le guidera, lo conseillera, et dans une circonstance aussi délicate, elle sera peut-être un précieux intermédiaire.

XXXIII

- Monsieur André de Mandal ! annonce un domestique en introduisaut le visiteur dans le boudoir de Mme de Larcy.

La jeune femme est seule; ce n'est pas le jour où elle reçoit, mais André s'est permis d'user d'un privilège auquel il n'a pas droit, celui des amis intimes.

A ce nom jeté ainsi d'une façon inattendue, Mue de Larcy ne peut dissimuler un mouvement d'étonuement.

- Pardonnez moi, madame, dit André en s'inclinant, j'ai presque sorce votre porte; mais ce n'est pas à la semme du monde que je viens m'adresser aujourd'hui, c'est à la femme de cour, à sa bienveillance, à sa bonté.

Cette phrase un peu banale fait sourire la jeune femme.

- Et dire, pense-t-elle, qu'un homme d'esprit peut en arriver la lorsqu'il est amoureux.

Mais ce sourire est aussitôt réprimé, car elle sait que Marthe est celle qu'il aime, et que seul un événement grave peut ainener chez elle le jeune ingénieur.

- De quoi s'agit-il, monsieur? je vous écoute, dit M" de Larcy, dout le regard exprime un vif interet.

- De qui voulez vons que je vienne vous entretenir, madame, si ce n'est de Mile Marthe de Flavigny? répond André d'une voix vibrante d'émotion.

- Ah! vous savez?... Vous connaissez le secret de la vie de ma chère Marthe?

(A suiere.)

Mac Camusot est au plus mal; la bonne, qui vient d'accompagner le docteur, rentre dans la chambre.

- Eh bien? interroge la malade d'une voix anxieuse.

- Ah! madame, je suis bien contente: ça va aller mieux. Le docteur ma dit, dans l'antichambre, que madame n'avait plus longtemps à souffrir.

Le voilà, ce lien d'houneur auquel Marthe est

et dans laquelle il lui disait que si l'administration municipale désirait absolument un moyen d'avoir à avancer une somme moindre que 114,000 fr., une jonction pourrait peutêtre être faite de la ligne d'Angers sur la ligne de Nantes. Mais M. l'ingénieur-lirecteur a, de saite, ajouté qu'il avait prévenu récemment M. le maire, que cette combinaison ne pourrait avoir lieu, la ville de Nantes s'étant refusée à l'adopter.

res

qualre.

rdinaire

élère i

hies on

en 1877

ales pas-

de 19:

à 443

ression

cout de

ssemen

e lettres

1588, 6A

res par

où la

3 lettres

nent at

abitani,

ichisse-

er.

rs s'est

bre, an

près de

du ser-

en rap-

s étail

iditions

lit tole-

nistra-

COM-

d'autre

téréts,

que de

es dues

essaire

arsable

r et à

S. ...

Cham-

nder a

M. le

e allu-

, dans

direc-

it écrit

oint de

ajour-

circuit

in que e allu-

en ré-

parl,

-

ire la

d'es-

ireux.

é, car

ot que

ez elle

Yous

J ex-

YOUS

farthe.

orante

sez le

e.)

onne

rentre

Ziov s

e: 01

l'anti-

temps

M. l'ingénieur a fait connaître que, plus récemment encore, M. le préfet de Maine-et-Loire lui ayant fait demander si l'Etat consentirait, exceptionnellement pour la ville d'Angers, que les produits du réseau urbain de cette ville, qui sont déjà tellement abondants que l'avance faite par la ville pour l'établissement de ce réseau ayant été remboursée en peu de mois, ils forment actuellement, en totalité, un bénéfice pour l'Etat, sussent ajoutés aux suturs produits du circuit entre Angers et Paris, en vue d'arriver plus promptement au remboursement du capital de 114,000 fc., il s'est empressé de répondre que l'Etat y consentirait, si la ville voulait réclamer cette faveur en se décidant à demander l'établissement d'un circuit téléphonique entre Angers et Paris.

Le tir du 185:

Le 135º de ligne partira, pour le camp du Ruchard, le 5 juin.

Un ebleu de 37 ans

Un « bleu » de 37 ans, qui avait passé en amérique, est revenu en France. Il a été incorporé au 135° de ligne, où on lui fait faire son service militaire à la 4° compagnie du 1° bataillon.

Un concours à l'évêché

Avant-hier a eu lieu, dans la chapelle syncdale de l'évèché, un concours pour l'érection d'un monument, dans l'église du Pin-en-Mauges, à la mémoire du généralissime Cathelineau. Huit artistes on soumis un projet. Quatre ou cinq étaient dignes de remarque.

Nous avons a regretter l'accident survenu dans le transport du projet exposé par MM. Saulo et Oger, lequel est arrivé en morceaux. Les premiers sont MM. Biron, Charon, Bourriché et Luchini.

Ce concours était réellement intéressant au point de vue artistique et bien fait pour soutenir la réputation de notre vieil Anjou.

installation de M. Gournot

Ainsi que nous l'avions annoncé, mercredi a eu lieu, en audience solennelle, l'installation de M. Gournot, ancien procureur de la République à Clermont-Ferrand et nommé récemment avocat général à Angers, en remplacement de M. Bissaud, nommé président de Cour, à Riom.

Tombé dans un terrain vague

Le sieur Vergnol, Pierre, âgé de 48 ans, né à Longué (Maine-et-Loire), marchand de papier à lettres, a été trouvé avant-hier, dans l'aprés-mi-li, tombé dans un terrain vague de la rue Jeanne-d'Arc, à Tours.

Transporté de suite à la pharmacie Lesourd, place d'Aumont, il a reçu les premiers soins.

Le docteur Gaillard, venant à passer, a été appelé aussitôt, et il a constaté qu'il avait été atteint d'une crise d'alcoolisme. Il a été immédiatement conduit à l'Hospice, où il a été admis d'urgence.

ÉTANG DU BELLAY

COMMUNE D'ALLONNES

Dimanche prochain, 5 mars 1893 (dernier jour), à 3 heures de l'après-midi, à l'occasion de la Pèche, la Musique municipale d'Allonnes donnera un concert sur la levée de l'Étang.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. »/» ___

Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 6 Mars 1893

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, de MM. A. Duru et Chivot, musique d'Edmond Audran

Au 2º acte, TARENTELLE. ballet réglé par M^{11e} Rita Rivo, dansé par M^{11es} Angèle Morra, Berthe Kleyer et M^{mes} du corps de ballet.

Grande Ménagerie Pezon

Tous les soirs. Entrée dans les cages des lions, ours blanc, ours noirs, hyène. Travail par les trois dompteurs Pezon, Mars et M^{me} veuve Castanet.

Place de la Bascule, quai Saint-Nicolas.

FAITS DIVERS

Utile en temps de carême

Avec de l'esturgeon, un bon cuisinier doit pouvoir faire de la volaille, du porc, du veau, du bœuf. Il suffit d'accommoder ce poisson comme on fait pour les viandes indiquées.

Le marquis de Créquy, peu gastronome du reste et distrait, offrait de l'esturgeon au duc de Ricbelieu en lui disant :

- Voici d'excellent veau, mais il a un léger goût de poisson...

L'esturgeon était au naturel, ce qui sert à prouver qu'il est facile de le transformer.

Ceci nous remet en mémoire l'anecdote suivante:

Quelque temps après le siège, un enfant de la Cannebière vint, pour une maison de Marseille, faire l'article chez le célèbre Brébaut.

— Comment donc, lui dit le maître d'hôtel, vous pensez bien qu'il ne nous reste plus rien. A propos, vous savez, votre thon mariné, figurez-vous que pendant tout le siège nous l'avons fait passer pour du veau. N'est-ce pas qu'elle est bien bonne? — Tè! mon bon, reprend notre Marseillais, c'est avec du veau que nous le faisons.

Chez un tailleur en renom:

— On ne voit pas, chez vous, l'habit qui a le plus de vogue en ce moment...

— Lequel? — L'habit... cyclette.

Le Rob Lechaux Enrichit le sang

Si l'on veut être renseigné sur la merveilleuse efficacité de ce médicament, il faut lire la brochure (60° édition) que l'inventeur, M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux, franco de port et d'emballage, contre mandat de 12 francs, et 6 flacons contre 21 francs.

On demande des Crieurs pour l'Echo Saumurois.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 4 mars 1893 :

PORTRAITS; M. Jules Ferry, président du Sénat. THÉATRE ILLUSTRÉ: La Maladetta, ballet de M. Gailhard, niusique de M. P. Vidal, représenté à l'Opéra.

PARIS: Le Match-Vélocipédique entre Terront et Corre, dans la galerie des Machines. — Les Chienneurs. BEAUX-ARTS: Tableau de M. Azambre: Le réve de Sainte-

LA VIE A BORD: La journée du Marin; Hissage des embarcations. — Attelage d'une pièce de 65 millimétres

ETRANGER: Îles Hawaî; Le Volcau Kilaouea. — Une roulée de lave. — Les membres du gouvernement provisoire.

Publications et livres illustrés; Gravures extraites

de Ecuyers et Ecuyères, par le baron de Vaux. En supplément : Conte Turc, nouvelle par G. de Tully, illustrations de Vogel.

Le numéro : 50 centimes.

MAGASIN PITTORESQUE JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

SOMMAIRE DU 1er MARS 1893

La Vaoneuse (1 grav.), M. Mab-Yann. — l'alcoolisme. — Le Commerce des animaux sauvages, M. Sain. — Rome nouvelle (3 grav.). — Les nouvelles monnaies anglaises, M. G. Labadie-Lagrave. — Luc-Olivier Merson (2 grav.), M. J. Le Fuster. — Tramways électriques, M. Perron. — Le Vainqueur de la mort, suite (3 grav.), M. Camille Debans. — L'aérostation militaire aux armées (suite et fin), M. le commandant d'Equilly. — Les Maisons en verre. — Le Journalisme en Chine, M. M. — La prestidigitation dévoilée: l'Armoire aux Métamorphoses (2 grav.), M. Dicksona.

La Librairie Théât: ale, 44, rue de Grammont, Paris, publie de très spirituelles saynètes, du goût le plus délicat, qui s'adressent aux jeunes filles: Avant le bal, — Mariage d'inclination, — En pénitence, par Valbert Chevillard.

Dernières Nouvelles

LE PROCÈS EN CORRUPTION

Les assignations de témoins ne sont pas encore lancées. D'après la loi, la liste des personnages que l'accusation a l'intention de citer ne peut être notifiée aux accusés que vingtquatre heures avant l'ouverture des débats.

Le choix des témoins est fait par l'avocat général; il est fait parmi les personnes qui ont déposé à l'instruction des faits relatifs à l'information.

D'autres témoins peuvent être entendns à titre de renseignements et en vertu du pouvoir discrétionnaire du juge.

La lite des témoins à décharge doit être notifiée vingt-quatre heures avant l'euverture des débats à l'avocat général.

Une coincidence

C'est le 8 janvier, dit l'Autorité, que M. Franqueville recueillait à domicile la déposition de M. de Freycinet.

Or, c'est le 11 janvier que M. de Freycinet cessait de faire partie du ministère et donnait sa démission.

Voilà une coïncidence qui prête à bien des réflexions.

LA DÉTENTION DU LIEUTENANT LAHIRE

Metz, 2 mars. — Voici, d'après la version allemande, quel aurait èté le motif de la détention prolongée qu'a dù subir le lieutenant français Lahire.

M. Lahire est demeuré pendant quarantehuit heures sous les verrous parce qu'il avait déclaré tout d'abord au commissaire d'Amanvillers se nommer Pierron, marchand de vins. L'inexactitude de cette déclaration a provoqué une enquête plus longue que de coutume et des pourparlers entre Metz et Strasbourg.

LE GRAND-DUC HÉRITIER DE LUXEMBOURG

Luxembourg, 2 mars. — Le prince Guillaume, grand-duc héritier de Luxembourg, est fiancé officiellement avec la princesse Anne de Bragance.

ÉPICERIE NOUVELLE

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95

- extra, - 0,60 - 1,10

- très fins, - 0,70 - 1,60

- extra fins, - 0,95 - 1,75

Haricots verts, - 0,50 - 0,90

- extra recommandé, - 0,55 - 1,00

- extra fins, - 0,90 - 1,60

Flaggolets

extra recommandé, — 0,55 — 1,00 — extra fins, — 0,90 — 1,60 Flageolets, — 0,60 ct 0,90 Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80 Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction dos

droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

138 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

Le Marquis DE FOUDRAS

C'était un petit vieillard alerte quoique trapu. Il avait des yeux enfoncés, mais étincelants d'astuce et de malice, une grande bouche sans une seule dent, et une forêt de cheveux blancs qui tombaient sur ses épaules.

— Pourquoi donc que vous m'offrez à hoire aujourd'hui? dit-il en arrivant. Je parierais que vous voulez me faire causer sur quéque chose.

- C'est la vérité, compère; répondit le vieux laboureur; je voudrais bien savoir si vous avez pour de vrai rencontré au Havre M. Victor.

- Aussi vrai que vous êtes un brave homme, compère. Je lui ai même parlé.

- Pouvez-vous nous conter ça?

— Avec plaisir, aussitôt que j'aurai bu un coup, car j'ai bien chaud. Mais filets étaient lourds aujourd'hui.

On versa un grand verre de cidre au père La Crabe, tout le monde trinqua avec lui, puis, quand il eut bu, il passa sur ses lèvres le revers de sa main, il commença en ces termes:

— Vous savez que quand la pêche ne donne

pas, je me mèle de temps en temps d'être pilote, car on gagne sa pauvre vie comme on peut. J'étais donc en pleine mer, ma foi bien loin d'ici, quand je fus hèlé par un suberbe trois-mats américain, qui me demanda si je pouvais le conduire au Havre. Je répondis que c'était facile, et on me fit monter à bord. Arrivé au Havre, je descendis dans la cabine du capitaine pour recevoir mon salaire, et j'y trouvai un passager qui ressemblait au vieux comte défunt comme si c'était lui. Ca me serra le cœur, mes enfants; et sans plus me gêner que ça, je lui dis : « Est-ce que vous ne seriez pas » de chez nous, par hasard? » Il me regarda attentivement, et il me répondit avec une voix que je n'oublierai jamais, quand je vivrais aussi longtemps que la falaise des Chèvres: « Je ne suis plus d'aucun pays, mon brave » homme. » Et il me tourna le dos. Mais c'est égal, j'avais bien reconnu M. Victor, celui qu'on appelait aussi le chevalier; et si je me suis trompé, ou si je vous fais un mensonge, je veux bien ne pas prendre seulement un merlan gros comme mon pouce, de ma vie.

— Il y a pourtant bien des années qui n'est pas venu par ici, dit le vieux laboureur.

- Quand il y en aurait le double, on a de la mémoire. M. Victor, pendant ses semestres, ne me quittnit jamais: c'est avec lui que j'ai fait mes plus belles pèches; c'est lui qui m'a donné l'argent avec lequel j'ai bàti ma petite cabane; une sois que je suis tombé à la mer, embarrassé dans mon filet, c'est lui encore qui m'a sauvé, au risque de se noyer avec moi : et puis sa ressemblance avec son pauvre père; le son de sa voix qui m'a remné jusqu'au fond de mes souliers ; son regard si sier et cependant si bon enfant, tout ça c'est des preuves, ou bien cette masse d'eau n'est pas la mer. Allez, allez, mes enfants, le père La Crabe a souvent la langue trop longue, mais il n'a pas encore la vue trouble quand il s'agit de reconnaître ceux qui lui ont fait du bien.

Ces derniers mots surent prononcés avec une émotion qui sut partagée par l'auditoire, parce qu'elle était une preuve de la véracité ou du moins de la sincérité du narrateur, qui pouvait encore s'être trompé, mais qui, à coup sur, racontait ce qu'il croyait avoir vu.

- Était-il bien portant, cossu? demanda le vieux laboureur en essuyant une larme qui

descendait lentement le long de sa joue.

— Bien portant, oui; cossu, non. Si vous l'aviez vu, ça vous aurait fendu le cœur. Mais quoiqu'il fût plus pauvrement habillé que pas un par ici, il avait toujours l'air plus courageux que les riches du pays.

On adressa encore une foule de questions au père La Crabe, et on sit une multitude de commentaires sur ses réponses; puis les buveurs se séparèrent, et il ne resta devant la porte du cabaret que le vieux laboureur qui s'était chargé de payer la dépense de tous.

Quand il ent réglé son compte avec la mère Micou, il s'éloigna aussi; mais an lieu de s'arrêter dans une des maisons du village, il le traversa rapidement et il s'engagea dans un sentier qui conduisait à la tour, où il arriva peu de moments après.

Il fut reçu dans une grande salle voûtée, sitnée au rez-de-chaussée de l'édifice, par un paysan plus âgé que lui d'une année ou deux. Une vieille femme, assise au coin d'une immense cheminée et tournant le dos à la porte d'entrée, était là aussi; mais elle ne parut pas remarquer que quelqu'un venait d'arriver.

(A suivre.)

Etudes de M° BARON, avoué-licencie à Saumur, rue de la Petite-Douve, nº 8,

Et de Me TESSIER, notaire à Douéla-Fontaine.

BNTD

PAR LIGITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURE Aux enchères publiques

D'UN LOCEMENT

D'une parcelle de Terre

Situés commune de Douces, capton de Doué-la-Fontaine (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 19 Mars 1893, à une heure, en l'étude et par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet

On fait savoir à tous ceux qu'il appartien-

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-cinq février mil huit cent quatreringt-treize; Et aux requête, poursuites et diligences

de:

1º M Jean Guerécheau père, cultivateur, demeurant à Douces; 2º M. Jean Guerécheau fils, cultivateur, demeurant à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué M° BARON;
En présence de Madame Eugénie Fron-

teau, veuve de M. Henri Guerécheau, sans profession, demeurant à Doué-la-Fontaine, ladite dame prise au nom et comme tu-trice légale de Mademoiselle Henriette Guerécheau, sa fille mineure, issue de son ma-riage avec ledit sieur Henri Guerécheau, décédé, ayant pour avoué Mo LE RAY;

En presence encore ou lui dûment appelé de M. René Fronteau, jardinier à Doué, pris au nom et comme subrogé-tuleur ad hoc de la mineure Henriette Guerécheau, sus-nommée, nommé à cette fonction par délihération du conseil de famille de ladite mineure, réuni à cet effet sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, en date du seize janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, ce ac-cepté par ledit sieur Fronteau,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me TES-SIER, notaire à Doué-la-Fontaine, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION

Immeubles situés commune de Douces

LOT UNIQUE

1º Un logement, situé aux Moulins, dite i demeure, deux autres caves, dont l'une sert de sellier et l'autre de servitudes, carrié devant les caves, hangar, deux caves ser-vant d'écuries, un petit jardin au-dessus des caves, le tout en un seul tenant, et joignant au nord Bernardeau, au midi uu chemin, au levant Robert et au couchant Reullier;

20 Une parcelle de terre, contenant huit ares quatre-vingts centiares, sise au Moulin-Albert, même contmune, joignant au levant Bara, de Forges, au couchant François Coiffard, au nord Chandebault et au midi Gou-

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à M. G. BARON, avouélicencié à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et radigé par l'aveué-licencié poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-treize, fo, co. Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de Me Georges FERRIÈRE. commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Aux enchères publiques,

Après décès de M. Charbonneau Par suite d'acceptation bénéficiaire

IL SERA VENDU :

1º Le Samedi 4 Mars 1893, à uue heure, place de la Bilange,

Deux Chevaux: 2º Le Samedi 6 Mars 1893, à

une heure, en la Salle des Ventes. 55, rue d'Orléans :

Lits en acajou et nover, lits de fer, lit-cage, literie complète, quatre armoires à portes pleines, buffets, bahuts, commodes, tables de nuit et de toilette, consoles, fauteuils, chaises, tables, bureau, glaces, lampes, suspensions, ri-deaux, tapis, tableaux, nombreuse et bonne garde-robe, linge de corps et de ménage, vins rouge et blanc, vin fin, argenterie, montres or et argent, bijoux divers, ruolz, malles, valises, ustensiles de cuisine et de ménage, bouteilles vides, bois, débarras.

Par le ministère de Me Georges FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant, 10 0/0 on sus.

Conserves alimentaires

Pois Amieux, - 1 10 - » 65

Haricots verts,— * 90 — * 60

—Amieux — 4 » — » 65 — tr.fins, — 4 50 — » 90 Asperges sult^{es}, boîte, 4 40 et 4 85

— tr. fins, — 4 65 — » 70

- d'Argenteuil, - 2 60 et 2 45

ois moyens, litr. 4

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^mes AGOSTINI

Me LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sa-

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. Monnier, à Blou, et. pour traiter,

Une DEMOISELLE ANGLAISE désire donner des Leçons d'anglais

S'adresser au bureau du journal.

N HOMME recommandable de-Umande place de garçon de magasin, valet de chambre eu

Magasins, rue Saint-Jean, nº 14. - Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

Sardines, Thon, Homard, Langoustes

Saumon, Filets de hareng à l'huile,

Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits

d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

Rue du Pelit-Mail, nº 5. .

chant bien écrire.

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrièrecuisine, remise et écurie, vastes

à Me LE BARON, notaire à Saumur.

à domicile. Bonnes références.

A LOUER en totalité ou par par-tie, Maison et vastes

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

franço du tarif sur demanda. Usine à la PLAINE SAINT-DENIS Seine JENIN, Directeur, 25, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

ENGRAIS CHIMIQUES MR GEORGES V

SAUMUR - Place de la Bilange - SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pieyel, Wolff et Cie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille. Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardiu, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absoluc.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. - Le Service est fait à des prix très modéres et d'une manière irréprochable. - Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Diners sur commande se font à l'établissement ou en ville. VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

Rue Jacob, 56, à Paris

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 12 PAGES IN-4º LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEG PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrèment, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sud-PLEMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Ci-, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul GODET.

EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR Pendant la Révolution

IMBERT

» 4/2 l. » 60

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY Chez tous les Libraires.

P. ANDRI

PRODUITS ALIMENTAIRES

ENTREPOSITAIRE

La plus importante EPICERIE de la Région - ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. - Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

et des

Minear (ar logies in o ioleroat iorement bien I le le lexte

Voir

fin de

Voil:

(lemenc

cès de

devant la

Il y es

triste figt

An Pa

au Palais

A la Ci

toire com

ila Cour

questions

Les ju

les avocat

most être

Devant

bires sero

muper la

question ;

qui dégont

tis dans le

Et cous

raption, or

un latin p

be perdait

e si c livrisés pa

perquet, co

Tabl leuribe Jasque la

ouplies, c

artierat

telle prodigi

il n'est pa

deraol la Co

ous loujour

actissions.

LE DI

L'empereu boode par

l'on disa

denait pro tolebourg I peosant

dire. Kt or

bélide les p res impéria

are la Ru ite, ce n'é